

2o Désormais, il ne sera plus concédé d'autels devant jouir du privilège accordé à l'autel de saint Grégoire au Mont Coelius.

3o Le privilège de l'autel Grégorien *ad instar* n'est point accordé aux personnes.

4o S'il se trouvait que cette concession ait été faite à quelqu'un, elle devrait être considérée comme n'étant que la concession de l'autel simplement privilégié.

Le Saint-Père a approuvé ces résolutions du Saint-Office le jeudi, 12 décembre 1912.

---

## LA MONTRE DU PAPE

---

**R**IE X recevait, un jour, en audience, Mgr Scalabrini, évêque de Plaisance. Au cours de l'entretien, le Pape ayant tiré sa montre, un vieux remontoir en nickel noirci par l'usage et valant une dizaine de francs tout au plus, Mgr Scalabrini dit au Saint-Père: " Saint-Père, permettez-moi d'échanger ma montre contre celle de Votre Sainteté ; nous y gagnerons tous les deux ". Et, joignant le geste à la parole, il prit un magnifique remontoir en or dans sa soutane et le tendit respectueusement au Pape. Mais celui-ci de répondre aussitôt: " Me séparer de ma montre en nickel, jamais ! Je tiens à ma vieille montre plus qu'à tout le reste.... C'est un souvenir de ma chère mère, elle a marqué l'heure de sa mort ; elle a pour moi un prix inestimable, et, pour rien au monde, je ne consentirais à m'en séparer. "